

La plate-forme de la sécurité humaine du Canada : un strict minimum

Ann Denholm Crosby

Depuis l'examen de la politique étrangère du gouvernement libéral en 1994-1995, et pour faire écho aux voix fortes et motivées qui s'y sont fait entendre, le discours et la pratique de la sécurité humaine ont été à l'avant-plan de nos préoccupations dans le programme de politique étrangère du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Dans la pratique, le gouvernement a entrepris un certain nombre d'initiatives de sécurité humaine et participe à certaines autres.

- Le Canada a contribué, par le processus d'Ottawa, à mener à terme la Convention sur les mines terrestres antipersonnel. La convention interdit l'utilisation des mines terrestres antipersonnel partout dans le monde. Elle oblige les états à détruire leurs réserves stratégiques, à retirer les armes d'où elles avaient été implantées autour du globe, et à aider à réhabiliter les victimes de mines terrestres et leurs sociétés.
- Le gouvernement fait figure d'intervenant principal, ainsi que toute une gamme d'ONG et d'OGI, dans les efforts pour contrôler l'utilisation, le déplacement et la prolifération des armes légères partout dans le monde.
- Ottawa a également joué un rôle clé dans l'élaboration du cadre de la Cour criminelle internationale.
- Il se penche activement sur les questions des enfants-soldats et des enfants victimes de conflits armés.

En conséquence directe de l'examen de la politique étrangère, le gouvernement a également mis sur pied la Direction générale des enjeux humains et mondiaux, qui est responsable de toute une gamme de questions – sinon de toutes les questions – associées à la sécurité humaine. La Direction a des intérêts communs avec le travail qui se fait au sein de l'Agence canadienne de développement international (CIDA) en matière de sécurité humaine, cette dernière étant également responsable de l'administration de l'Initiative canadienne de consolidation de la paix, qui a vu le jour en 1996.

Une bonne part de cette activité s'est faite sous la tutelle de Lloyd Axworthy, prochainement ex-ministre des Affaires étrangères, qui a articulé la nature de la sécurité humaine dans un certain nombre de tribunes au Canada et ailleurs dans le monde, y compris les Nations Unies.

La sécurité humaine, a-t-il dit, « comprend la sécurité contre les privations économiques, une qualité de vie acceptable, et la garantie des droits de la personne ». Arriver à ces fins nécessite « la règle de droit, une saine gestion des affaires publiques, un développement durable et l'équité sociale » (Lloyd Axworthy, *Canada and Human Security: The Need for Leadership*. International Journal 53, 2 [printemps 1997], 84). Il fait valoir que le but des initiatives de sécurité humaine est de « mettre en place les conditions minimales dans lesquelles un pays peut prendre en main sa destinée, pour